

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019
(CONVOCACTION DU 21 FEVRIER 2019)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs BARRIONE, FANTIN, GACHET, GUICHET, JULLIEN, LAISSUS, PIERRETON, ROUX, ZANONI, ZAOUCHE

Mesdames CHAPPUIS, ASSELIN, DEBAISIEUX, GIRERD, HISBI, RABILLER, SCHNEIDER, SIMON.

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Madame Corinne GIRERD.

Madame Marie-Christine BROSSON donne pouvoir à Madame Jeannine RABILLER.

Madame Chantal JEAN donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.

Madame Françoise MERLE donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.

Madame Marie VALLET donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Monsieur ZAOUCHE est désigné Secrétaire de Séance.

Madame le Maire adresse toute sa sympathie ainsi que celle du Conseil Municipal à Mesdames Corinne GIRERD et Marie-Christine BROSSON pour le décès de leur mère.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les deux modifications de l'ordre du jour du Conseil Municipal suivantes :

- en l'absence de validation des comptes de gestion par la Trésorerie, suppression des 6 points de l'ordre du jour portant sur l'approbation des comptes administratifs 2018 et des comptes de gestion des 3 budgets (général, photovoltaïque et réseau de chaleur),
- ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de l'ordre du jour proposées.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2019, **adapte**, à l'unanimité, le procès-verbal qui en a été dressé.

II. BUDGET PRIMITIF 2019 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Bruno GACHET rejoint l'assemblée.

Considérant les différentes informations données par Monsieur Didier FANTIN et la communication à l'ensemble des Conseillers Municipaux de tous les documents nécessaires à la prise des décisions,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Didier FANTIN,

Considérant le débat qui s'est instauré au sein de l'Assemblée Municipale sur les propositions établies par la Commission Finances,

Considérant la certification des résultats d'exécution budgétaire 2018 par la trésorière, Madame BERNADIN, en concordance avec les écritures de la mairie laissant apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 2 140 956,33 €,

Considérant l'article 2311-13 du CGCT permettant ainsi la reprise anticipée des résultats et leur affectation,

COMMUNE DE BARBY

Considérant la présentation du budget primitif 2019 par nature et par fonction,

Considérant l'état des restes à réaliser 2018, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **VOTE** les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 10,06 %

Taxe foncière propriété bâtie : 18,35 %

Taxe foncière propriété non bâtie : 56,77 %

2) **VOTE** le Budget de Fonctionnement par chapitre et par nature.

3) **VOTE** le Budget d'Investissement avec des chapitres « opérations ».

4) **ADOpte** le Budget Primitif 2019 :

- en sur équilibre en section de fonctionnement pour 3 977 074,30 € en recettes et 3 531 599,00 € en dépenses.

- qui s'équilibre en recettes et dépenses en section d'investissement pour 2 702 199,03 €.

5) **DECIDE** d'affecter au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 622 999,03 € et de maintenir en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 1 517 957,30 €.

6) **APPROUVE** le tableau des emplois tel qu'annexé au budget.

7) **CHARGE** le Maire de la réalisation de ce budget.

III. BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2019

Considérant les différentes informations données par Monsieur Didier FANTIN et la communication à l'ensemble des Conseillers Municipaux de tous les documents nécessaires à la prise des décisions,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Didier FANTIN,

Considérant le débat qui s'est instauré au sein de l'Assemblée Municipale sur les propositions établies par la Commission Finances,

Considérant la balance présentée par le Receveur de la Commune pour l'exercice 2018 en concordance avec les écritures de la Mairie,

Considérant le vote du compte administratif 2018 laissant apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 21 805,30 €,

Considérant la présentation du budget annexe 2019 par chapitre et par nature,

COMMUNE DE BARBY

Les résultats excédentaires cumulés ont vocation à être utilisés pour de nouvelles installations ou renouvellement de celles existantes lorsque ceci s'avèrera nécessaire. C'est pourquoi, le budget 2019 présente un sur équilibre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement dû à la vente cumulée de l'électricité depuis plusieurs années sans contrepartie en dépenses.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

1) VOTE le Budget de Fonctionnement par chapitre et par nature.

2) VOTE le Budget d'Investissement par chapitre.

3) ADOPTE le Budget Annexe 2019

- en sur équilibre en Section de Fonctionnement pour 26 081,30 € en recettes et 7 354,00 € en dépenses.
- En sur équilibre en Section d'Investissement pour 12 221,65 € en recettes et 275,00 € en dépenses.

4) DECIDE d'affecter au compte recettes de fonctionnement 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 21 805,30 €.

5) CHARGE le Maire de la réalisation de ce budget.

IV. BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR 2019

Considérant les différentes informations données par Monsieur Didier FANTIN et la communication à l'ensemble des Conseillers Municipaux de tous les documents nécessaires à la prise des décisions,

Considérant le rapport présenté par Monsieur Didier FANTIN,

Considérant le débat qui s'est instauré au sein de l'Assemblée Municipale sur les propositions établies par la Commission Finances,

Considérant la certification des résultats d'exécution budgétaire 2018 par la trésorière, Madame BERNADIN, en concordance avec les écritures de la mairie laissant apparaître un résultat excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 0,84 €,

Considérant l'article 2311-13 du CGCT permettant ainsi la reprise anticipée des résultats et leur affectation

Considérant la présentation du budget annexe 2019 par chapitre et par nature,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

1) VOTE le Budget de Fonctionnement par chapitre et par nature.

2) VOTE le Budget d'Investissement avec des chapitres « opérations ».

3) ADOPTE le Budget Annexe 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- Section de Fonctionnement pour 0 €.

- Section d'Investissement pour 5 102 700,84 €.

4) **DECIDE** d'affecter au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 0,84 €.

5) **CHARGE** le Maire de la réalisation de ce budget.

V. RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Bruno GACHET, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date du :

- 18 décembre 2017 approuvant le principe du recours à la délégation de service public, par voie d'affermage, pour l'exploitation du réseau de chaleur énergie-bois,
- et du 16 juillet 2018 approuvant l'offre de ENGIE ENERGIE SERVICES pour l'exécution du contrat comme délégataire du service public pour l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur.

ENGIE ENERGIE SERVICES a proposé une offre d'abonnement à la Commune pour le raccordement des bâtiments communaux suivants au réseau de chaleur :

- le préau gymnase et l'école élémentaire,
- le bâtiment l'Envolée,
- Le centre de loisirs « Les Mouettes »,
- Les locaux du rez-de-chaussée du Mont Cenis accueillant notamment le café associatif,
- Les locaux accueillant les Chavonnes Fleuries,
- La mairie,
- L'école maternelle,
- la crèche.

La police d'abonnement proposée prendrait effet à compter du mois de mars 2020 pour une durée de 10 années.

La tarification du service est composée de deux éléments, R1 et R2, représentant chacun une partie des prestations. Cette tarification est révisée annuellement. Les tarifs de base et leur indexation sont détaillés dans l'annexe B du règlement de service.

Monsieur Bruno GACHET invite le Conseil Municipal à approuver le principe du raccordement au réseau de chaleur énergie-bois des bâtiments communaux détaillés ci-dessus et à autoriser Madame le Maire à signer la police d'abonnement correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe du raccordement au réseau de chaleur des bâtiments communaux sus-mentionnés,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la police d'abonnement correspondante.

VI. ZAC DU GRAND CLOS – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE CLOUTAGE AU PROFIT DE LA SCCV DU GRAND CLOS

Monsieur Vincent JULLIEN, Adjoint délégué aux Travaux, informe le Conseil Municipal de la nécessité de consentir, au profit de la SCCV du Grand Clos, une servitude de cloutage afin de permettre la réalisation des terrassements du projet immobilier de la société EDIPHIS, au sein de la ZAC du Grand Clos (lots 2 et 3), sous la route du Château.

La convention présentée détaille les modalités techniques et juridiques de cette servitude. Il s'agit d'une servitude d'ancrage et de cloutage en tréfonds.

Ces dispositifs de soutènement sont indispensables pour permettre de réaliser les terrassements nécessaires à l'édification des bâtiments par le promoteur.

Le Conseil Municipal doit valider ce projet de convention et autoriser Madame le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Vincent JULLIEN, et après avoir délibéré, avec 19 voix pour, 3 abstentions (C. GIRERD, C. GIRERD engageant le pouvoir de Pascal BOUVIER, J. ASSELIN), 1 voix contre (C. ZANONI)

- **VALIDE** le projet de convention de servitude de cloutage au profit de la SCCV du Grand Clos présentée.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

VII. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES

Monsieur Bruno GACHET fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- ▶ Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- ▶ L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- ▶ L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bruno GACHET, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les nouveaux statuts du SDES,

- ▶ **APPROUVE** les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

VIII. ARRETES PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
9 janvier 2019	GEODE	Mission de bornage Réseau de chaleur	2601,20 €
9 janvier 2019	EUROMASTER	Fourniture 2 pneus 4x4 TOYOTA	191 €
9 janvier 2019	REFLECTIV	Fourniture film miroir maison médicale	172 €
10 janvier 2019	PROLIANS	Fourniture matériels Espaces verts	794,37 €
23 janvier 2019	GESCIME	Modification logiciel	158 €
23 janvier 2019	VITRERIE SAVOYARDE	Fourniture vitrage préau gymnase	356 €
24 janvier 2019	CHOLAT JARDINS	Fourniture arbustes	391 €
25 janvier 2019	PROLIANS	Fourniture sel de déneigement	383,04 €
31 janvier 2019	M2TP	Fourniture d'une pompe pour le Centre Technique Municipal	600 €
31 janvier 2019	Bouygues	-Intervention armoire EP « centre commercial » -intervention éclairage « le Millésime » -supplément rénovation EP du « Clos Gaillard »	577,50 € 913,30 € 1 016,80 €
31 janvier 2019	AGATE	Mise à disposition d'un animateur pour deux soirées Grand débat national	1802 €
31 janvier 2019	EUROMASTER	Fourniture de deux pneus pour le Max	303,25 €

COMMUNE DE BARBY

31 janvier 2019	Fabregues	Enveloppes et papier en-tête	1 083 €
31 janvier 2019	AGATE	Installation E-magnus nouveau serveur + postes informatiques	659 €
1 ^{er} février 2019	TRENOIS DECAMPS	Système anti-panique pour porte gymnase	193,67€
1 ^{er} février 2019	CDIM	Repérage amiante et plomb rénovation de la place de la mairie	2064 €
1 ^{er} février 2019	MJBAT73	Mission maitrise d'œuvre (dalle parking souterrain)	1580 €
1 ^{er} février 2019	SGI	Mission de rédaction de documents pour l'aménagement centre bourg	500 €
8 février 2019	GAP Editions	Fourniture de cartons de correspondance	355 €
14 février 2019	EURL PATRICK TECHER	Remise en état du chemin rural des Chavonnes	700 €
15 février 2019	GACHET MAUROZ Raphael	Prestation sono 28 ET 29 JUIN 2019	1350 €
15/ février 2019	ROCKIN ACOUSTIC LIVE MUSIC	Prestation musicale 28 juin 2019	1 000 €

IX . QUESTIONS DIVERSES

- La Poste : Madame le Maire informe les conseillers de l'évolution conséquente qu'a connu le projet relais poste économie sociale et solidaire ces dernières semaines. Les conditions sont aujourd'hui remplies pour imaginer une transformation de la présence postale sur la Commune. Madame le Maire rappelle que la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2018 actait le refus d'un facteur guichetier et le choix, à défaut du fonctionnement actuel, d'un relais commerçant de qualité. La Poste a travaillé depuis cette dernière solution. Une réunion d'information à destination des commerçants s'est tenue en septembre dernier. Puis un travail individuel avec les commerçants a été mené. A l'issue de ces différents échanges, seul le café associatif « au Bonheur d'une Pause » est resté intéressé en qualité de relais postal économie sociale et solidaire services plus (c'est-à-dire avec la mise à disposition de services financiers). Il n'en existe aucun actuellement au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sera un des premiers en France.

Des travaux d'aménagement sont nécessaires pour installer du mobilier et du matériel en rapport avec cette activité dans la pièce qui accueille actuellement les colis gérés par le café associatif.

COMMUNE DE BARBY

La séparation des locaux du Montcenis entre la partie occupée par le café associatif et les salles restant communales nécessite la création d'un sanitaire dans les deux autres pièces, la mise en accessibilité PMR et la réfection des peintures du café. Ces travaux sont financés intégralement par la poste. Une formation sera suivie par deux personnes du café associatif dans le cadre d'une immersion au sein de deux agences postales communales, pendant la première semaine des vacances de Pâques. Le café sera fermé durant cette formation et les travaux seront concomitants.

- Vignes au Grand Clos : Monsieur Bruno GACHET informe le Conseil Municipal que 2 700 m² de vignes sont cultivées actuellement par M. Adrien DACQUIN en bordure du chemin des Boîtes. Ce viticulteur a acheté les vignes ainsi que le cellier implanté en contrebas. Il serait intéressé pour exploiter des vignes sur la parcelle communale voisine de 1400 m² environ.. Pour cela, il serait nécessaire de la débroussailler (pour un coût de 5 400 € HT sans l'évacuation) et de planter des plants de vignes (pour un coût de 3 600 € TTC). Un bail d'une durée de 9 ans pourrait être signé avec une possibilité de renouvellement. Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 5 mars 2019

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Mohamed ZAOUCHE

COMMUNE DE BARBY

